

PAU SARAMON (32) LALONGUE

Marie Jeanne BARREYAT, son épouse ; Michelle et Bernard HOLLAND, Jean-Pierre et Marie-Ange BARREYAT, Marc et Eliane BARREYAT, Patricia et Michel DUCLA, Guy et Marie BARREYAT, Daniel et Patricia BARREYAT, Marie-Pierre (†) et Nathalie (†) BARREYAT, ses enfants ; petits-enfants et arrière-petits-enfants, les familles, BARREYAT, DASTUGUE, PICAMIL, REY, parents, alliés et amis remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

René BARREYAT, ont partagé cette douloureuse épreuve. La famille remercie particulièrement la direction et le personnel de la maison de retraite Les Jardins d'Irlande de Gan, et le service VHCD du Centre hospitalier de Pau pour leur gentillesse et leur dévouement.

PF de Nay, maison funéraire, Coaraze, tél. 05.59.61.2017.

BILLÈRE

Joseette LARRAS, son épouse ; Sylvie, Viviane, Vincent et Joëlle, ses enfants, et leurs conjoints ; ses petits-enfants, Christiane et Anne-Marie, ses sœurs, et leurs époux, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Michel LARRAS, vous prie de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Bordenave-Cassou, Pau, Jurançon, tél. 05.59.06.52.56.

PAU

M^{me} Sylvie LANDOUSSY, sa fille ; Carlotta LABEGUERIE, sa petite-fille, ainsi que son compagnon, Alexandre NEDELEC ; Laurie LABEGUERIE, sa petite-fille ; Yolande et Marie-Françoise LANDOUSSY, ses sœurs ; Philippe et Patrice CROISÉ, ses neveux ; Madeleine LEPAGE, sa tante ; Monique TOUYAROT et son mari, parents et alliés remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M. Claude LANDOUSSY, ont partagé cette douloureuse épreuve.

PFG services funéraires, part. d'activités Pau-Pyrénées, 2, rue Blancou, Pau, tél. 24 42 24, 05.59.03.83.30.

GAN

Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, parents et alliés, très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de

M^{me} Andrée GONZALEZ, née HALTER, vous prie de trouver ici l'expression de leur reconnaissance émue.

PF de la Vallée, chambre funéraire, Gan, tél. 05.59.21.53.55.

GUINARTHE-PARENTIES

M^{me} Paulette EBERHARD, son épouse ; Gilbert (†) et Marie-José EBERHARD, leurs enfants et petits-enfants ; Christian (†) et Anne-Marie EBERHARD, leurs enfants et petits-enfants ; parents et alliés remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M. Victor Louis EBERHARD, ont partagé cette douloureuse épreuve. La famille remercie tout particulièrement le personnel du CMS de Sauveterre-de-Béarn pour leur gentillesse et leur dévouement.

PF Guichardut, Saint-Palais, Sauveterre-de-Béarn, tél. 05.59.65.34.49.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

→ LESTELLE-BETHARRAM

Commune de Lestelle-Bétharram

ENQUÊTE PUBLIQUE
concernant la révision du plan local d'urbanisme de Lestelle-Bétharram

Par arrêté municipal du 25 mai 2020, la commune de Lestelle-Bétharram organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme. Le projet de Plan local d'urbanisme comporte une évaluation environnementale. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Lestelle-Bétharram. Les informations relatives à ce dossier peuvent être consultées à la mairie de Lestelle-Bétharram par voie postale : Mairie de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albret 64800 Lestelle-Bétharram, par téléphone au 05 59 61 93 59 ou par courrier électronique Com.Lestelle@cg64.fr

M. Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M le Président du Tribunal administratif de Pau

L'enquête publique aura lieu du 15/06/2020 à 14h au 15/07/2020 à 12 heures incluses soit pendant 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la mairie de Lestelle-Bétharram : www.lestelle-betharram.fr
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie de Lestelle-Bétharram, du lundi au vendredi de 15h à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures)

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albret - 64800 Lestelle-Bétharram
- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures), à l'adresse suivante Com.Lestelle@cg64.fr
- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie de Lestelle-Bétharram aux horaires mentionnés ci-dessus. Les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête.
- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en Mairie de Lestelle-Bétharram, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

- le lundi 15 juin 2020 de 14h à 17 heures
- le mercredi 24 juin 2020 de 14h à 17 heures
- le samedi 4 juillet 2020 de 9h à 12 heures
- le mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12 heures

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, dans le huitaine, à la commune de Lestelle-Bétharram les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune de Lestelle-Bétharram disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Lestelle-Bétharram le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à M. le Président du département des Pyrénées Atlantiques et à M. le Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Lestelle-Bétharram et sur le site internet www.lestelle-betharram.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L153-21 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le Conseil municipal de la commune de Lestelle-Bétharram.

ARETTE

Jeanine HOURCOURGARAY, sa compagne ; Mathieu, Maylis, Sabine, ses enfants ; Anne-Marie MAYSOU, sa maman ; sa sœur, Christine NOUQUERET, et son époux Daniel ; son frère, Serge MAYSOU, et son épouse Sylvie ; ses neveux et nièces, parents et alliés remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amitié ou leur présence aux obsèques de

M. Albert MAYSOU, ont partagé cette douloureuse épreuve.

Funérarium Lassalle, Lescar, tél. 05.59.39.20.54.

BILLÈRE FRONSAC (31)

Son épouse, Paulette ; ses filles, Valérie, Pascale et leurs époux Joël et Francis ; ses petits-enfants, Aurélie, Florian et Adrien ; ses frères et sa sœur, parents et amis, très touchés par les innombrables marques de sympathie et d'amitié que leur ont été témoignées lors du décès de

M. François GONZALEZ, ancien combattant d'Algérie, et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, vous prie de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

PF Béarnaises, Sudmaritimum Florian Lescar, 4, rue Faraday, Billère, tél. 05.59.81.24.25.

Nos communes investissent

→ PAU

PAU Capitale humaine

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

AVIS RECTIFICATIF
Déploiement et maintenance de la vidéoprotection et de la protection des bâtiments communaux et communautaires

Acheteur : CA Pau Béarn Pyrénées, M. François BAYROU, président - Hôtel de France, 28 place Royale - CS90547 - 64000 Pau Cedex - tél. 05.47.05.30.31.
Références acheteur : CDA 20/32 (33A)

Objet : déploiement et maintenance de la vidéoprotection et de la protection des bâtiments communaux et communautaires.

Remises des offres : au lieu de lundi 8 juin 2020 à 23h59 au plus tard, lire : lundi 15 juin 2020 à 23h59 au plus tard.

Modalités d'ouverture des offres : après la mention : date d'ouverture des offres, ajouter : mardi 16 juin 2020 à 10 heures.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.agglo-pau.fr/marches-publics.html>

→ MORLAAS

Commune de Morlaàs

AVIS DE RENOUELEMENT
des membres nommés du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le maire de la commune de Morlaàs,

En application des articles L.123-6 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familiales, informe les associations départementales, qui exercent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, et les associations de personnes en situation de handicap, de retraités et de personnes âgées ; de personnes en situation de handicap ; familiales qu'il sera procédé prochainement au renouvellement des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS de Morlaàs.

Les associations qui exercent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, et les associations de personnes en situation de handicap devront proposer au maire une liste comportant au moins 3 personnes répondant aux conditions prévues par l'article L.123-6 et R.123-11 susmentionnés, sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent cependant proposer une liste commune. En ce qui concerne les associations familiales, les propositions seront présentées, conformément au 7° alinéa de l'article L.123-6 susmentionné, par l'ASFA (Action Sociale, Familiale et d'Accompagnement).

Pour être recevables, les candidatures doivent être exemptes des incompatibilités relatives au statut d'administrateur du CCAS ; l'article R.123-7 du CASF exclut la possibilité de désigner comme administrateur nommé un conseiller municipal autre que ceux élus pour siéger au Conseil d'Administration ; l'article R.123-15 du CASF interdit également que siègent au Conseil d'Administration des personnes qui seraient fournisseurs de biens ou de services au CCAS.

DELAI A RESPECTER

Lesontes associations disposent d'un délai de 15 jours à compter de l'affichage du présent avis ce jour pour formuler des propositions pour les nominations à opérer, soit jusqu'au 12 juin 2020. Cet avis sera également inséré dans le journal local.

Fan à MORLAAS, le 27 mai 2020
Le Maire, Joël SÉGOT

LA LIQUE

Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire du Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer aura lieu le mardi 16 juin 2020, à 17 heures.

En raison du confinement, et de la possibilité donnée par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, cette assemblée générale aura lieu à distance, via visioconférence des membres du CA. Si vous souhaitez recevoir le procès-verbal ainsi que les comptes du Comité 64, après le 16 juin 2020, veuillez nous en faire la demande par mail au c64@ligue-cancer.net

SD Rénovation Habitat
Société par actions simplifiée
Capital de 1 000 €
Siège social : Roc de Magdeleine,
47200 Marmande

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Marmande du 25 mai 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SD Rénovation Habitat.
Siège : Roc de Magdeleine, 47200 Marmande.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : réalisations de petit bricolage site homme de l'ouïe mail, maîtrise d'œuvres, coordination des travaux et des projets de bâtiment, entretien des espaces verts, visites de matériel et de matériaux destinés aux particuliers et aux professionnels dans le domaine du bâtiment.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en copie de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sébastien DUFRECHE, demeurant Roc de Magdeleine, 47200 Marmande.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Agen.

Pour avis en rédacteur

ETXE TERNAE

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14/05/2020, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ETXE TERNAE
Objet social : Opérations de marchand de biens, de promotion immobilière et d'aménagement d'espaces de bureaux, de locaux commerciaux, d'activités ou d'habitations et activités connexes.
Siège social : 28 Avenue des Ouillets, 64600 ANGLET
Capital : 10 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BAYONNE
Co-gérances : Madame ERTAURAN Pascale, demeurant 28 Avenue des Ouillets, 64600 ANGLET et Monsieur MORTALENA Jean-Baptiste, demeurant 28 Avenue des Ouillets, 64600 ANGLET

Pascal ERTAURAN

Autres annonces légales



Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire du Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer aura lieu le mardi 16 juin 2020, à 17 heures.
En raison du confinement, et de la possibilité donnée par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, cette assemblée générale aura lieu à distance, via visioconférence des membres du CA. Si vous souhaitez recevoir le procès-verbal ainsi que les comptes du Comité SA, après le 16 juin 2020, veuillez nous en faire la demande par mail au : c044@ligue-cancer.net

SudOuest Archives
Plongez dans les archives de votre journal sur sudouest.fr/archives/

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Commune de Lestelle-Bétharram

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant la révision du plan local d'urbanisme de Lestelle-Bétharram

Par arrêté municipal du 25 mai 2020, la commune de Lestelle-Bétharram organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme. Le projet de Plan local d'urbanisme comporte une évaluation environnementale. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Lestelle-Bétharram. Le responsable du projet de révision du Plan local d'urbanisme est la commune de Lestelle-Bétharram. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Lestelle-Bétharram par voie postale : Maire de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albrét 64800 Lestelle-Bétharram, par téléphone au 05 59 61 93 39 ou par courrier électronique Com.Lestelle@cg94.fr

M. Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M le Président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête publique aura lieu du **15/06/2020 à 14h** au **15/07/2020 à 12 heures** inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la mairie de Lestelle-Bétharram : www.lestelle-betharram.fr
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie de Lestelle-Bétharram, du lundi au vendredi de 15h à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou à l'adresse au commissaire enquêteur, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures) :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albrét - 64800 Lestelle-Bétharram
- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures), à l'adresse suivante : Com.Lestelle@cg94.fr

- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie de Lestelle-Bétharram aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête.

- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en Mairie de Lestelle-Bétharram, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

- le **lundi 15 juin 2020 de 14h à 17 heures**
- le **mercredi 24 juin 2020 de 14h à 17 heures**
- le **samedi 4 juillet 2020 de 9h à 12 heures**
- le **mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12 heures**

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, dans la huitaine, à la commune de Lestelle-Bétharram les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune de Lestelle-Bétharram disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Lestelle-Bétharram le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à M. le Préfet du département des Pyrénées Atlantiques et à M. le Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Lestelle-Bétharram et sur le site internet www.lestelle-betharram.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le Conseil municipal de la commune de Lestelle-Bétharram.

Commune de Bordeaux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, le maire de Bordeaux soumet aux formalités d'enquête publique une demande de permis d'aménager concernant un projet sis : **Avenue de Tourville**.

Ce projet se développe sur plus de 17 hectares et porte sur l'aménagement de parcelles sous la forme de plateforme logistique et la création de nouvelles voies de communication.

Au terme de la procédure d'enquête publique, la décision pouvant être adoptée est soit la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) soit le refus du permis d'aménager. L'autorité compétente pour statuer est le maire de Bordeaux.

Par décision du président du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 23 décembre 2019, **M. Charly PAULIN**, ingénieur en environnement, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la cité municipale, RDC, box 27, au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, pendant la période de 9 jours échelonnée du **mercredi 17 juin (9 heures) au jeudi 25 juin 2020 (17 heures) inclus**.

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, à la cité municipale, RDC, box 27, au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures (sur rendez-vous au 05 56 10 26 45). Le dossier comprendra notamment l'étude d'impact sur le projet ainsi que les avis de l'autorité environnementale de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Les observations pourront être :
Adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de la cité municipale, PT Bordeaux service droit des sols RDC au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête.
Déposées sur le site Internet www.debats.bordeaux.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la cité municipale, salle 132 (1^{er} étage) au 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux.
Jedi 25 juin 2020 de 13 h 30 à 17 heures.

Des informations pourront être demandées auprès des personnes responsables du projet : Le grand port maritime de Bordeaux, M. Karim MESSAI (05 56 90 57 36 ; K.Messai@bordeaux-port.fr)

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée d'un an à la mairie de Bordeaux, cité municipale (4, rue Claude-Bonnier, box 27, 33077 Bordeaux Cedex) et sur le site Internet www.debats.bordeaux.fr

Ventes aux enchères

Ventes au tribunal

ABR & Associés
(Redlink Bordeaux-Aquitaine)
SELARL d'avocats
11-13, rue de Grande
33300 Bordeaux
Tél. 06 35 54 98 12

RECTIFICATIF VENTE AUX ENCHÈRES

au Tribunal judiciaire de Bordeaux au Palais de Justice, 30, rue des Frères-Bonje
LE 2 JUILLET 2020 À 15 HEURES
Un ensemble immobilier, 35, Bourd SUD, 33540 Saint-Brice.

Mise à prix 30 000 €
Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'exécution, service des ventes du Tribunal judiciaire de Bordeaux et au cabinet de la SELARL d'avocats poursuivant la vente.
Référéance Greffe : 19/00042.
Visites sur place : Le 8 juin 2020 de 10 h à 12 heures, le 22 juin 2020 de 10 h à 12 heures (au lieu du 1^{er} juin 2020 de 10 h à 12 heures).

Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

Paiement en ligne sécurisé

Direction départementale des Territoires et de la mer de la Gironde
Services des procédures environnementales

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Projet de défrichement pour la réalisation du parc d'activités mixte rue Toussaint-Catros « ancien site Thalès » sur la commune de La Haillan

La procédure de consultation du public (article L123-19 du code de l'environnement), sur le projet de défrichement d'une surface de 2,0912 hectares sur la commune de La Haillan, pour la réalisation d'un parc d'activités mixte, rue Toussaint-Catros, sur l'ancien site Thalès, suspendue à compter du 12 mars 2020 pendant la période d'urgence sanitaire, reprendra du **lundi 15 juin 2020 jusqu'au lundi 6 juillet 2020**.
Le responsable de ce projet est la SCI ALESSRA LE HAILLAN, 8, avenue Hoche, 75008 Paris, tél. 01 76 74 25 03.
Le dossier de demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public ». Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr jusqu'au 6 juillet 2020 inclus.
Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.
Le dossier sur support papier pourra être consulté à la Direction départementale des Territoires et de la mer, service des procédures environnementales, cité administrative, 2 rue Jules-Ferry, 33000 Bordeaux.
Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service, tél. 05 56 93 38 43.
A la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr.
La préfète de la Gironde est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.

A LIRE

Toute une collection de romans et polars régionaux

LES BASSINS A FLUT ET A SANG
LE CHAPEAU ROUGE
L'ÉCHAPPRÉE BASQUE

En vente chez votre marchand de journaux.

Commune de Lestelle-Bétharram

ENQUÊTE PUBLIQUE
concernant la révision du plan local d'urbanisme de Lestelle-Bétharram

Par arrêté municipal du 25 mai 2020, la commune de Lestelle-Bétharram organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme. Le projet de Plan local d'urbanisme comporte une évaluation environnementale. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Lestelle-Bétharram. Le responsable du projet de révision du Plan local d'urbanisme est la commune de Lestelle-Bétharram. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Lestelle-Bétharram par voie postale : Maire de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albret 64800 Lestelle-Bétharram, par téléphone au 05 59 61 93 59 ou par courrier électronique Com.Lestelle@cdg-64.fr.

M. Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M le Président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête publique aura lieu de **15/06/2020 à 14h** ou **15/07/2020 à 12 heures** tacite soit pendant 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site Internet de la mairie de Lestelle-Bétharram : www.lestelle-betharram.fr
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie de Lestelle-Bétharram, du lundi au vendredi de 15h à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures) :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albret - 64800 Lestelle-Bétharram
- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures), à l'adresse suivante : Com.Lestelle@cdg-64.fr
- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie de Lestelle-Bétharram aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête.
- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en Mairie de Lestelle-Bétharram, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

le lundi 15 juin 2020 de 14h à 17 heures
le mercredi 24 juin 2020 de 14h à 17 heures
le samedi 4 juillet 2020 de 9h à 12 heures
le mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12 heures

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, dans la huitaine, à la commune de Lestelle-Bétharram les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune de Lestelle-Bétharram disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Lestelle-Bétharram le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à M. le Préfet du département des Pyrénées Atlantiques et à M. le Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Lestelle-Bétharram et sur le site internet www.lestelle-betharram.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le Conseil municipal de la commune de Lestelle-Bétharram.

Commune de Saint-Front-sur-Lemance (47500)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Aliénation, régularisation et création du chemin de Lascabanes

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Saint-Front-sur-Lemance de **lundi 6 juillet 2020 au lundi 20 juillet 2020 à 17 heures**, en remplacement de celle initialement prévue par l'arrêté 2020/005 du 6 mars 2020.

Elle porte sur l'aliénation, la régularisation et la création du chemin de Lascabanes.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Saint-Front-sur-Lemance pendant quinze jours du **lundi 6 juillet 2020 au lundi 20 juillet 2020** à 17 heures et chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels du bureau et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir durant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête : Mairie de Saint-Front-sur-Lemance, à l'attention de M. Michel CHABRIER, 47500, Saint-Front.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 heures.

M. Michel CHABRIER, commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Front-sur-Lemance ou des mesures barrières sont prévues : le **mardi 7 juillet 2020 de 9 h à 12 heures** et le **vendredi 17 juillet 2020 de 14 h 30 à 17 h 30**.

Date d'envoi à la publication : 19 juin 2020.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Marennes

RÉVISION DU PLU

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), la commune déléguée de Marennes a engagé le 10 octobre 2014, une troisième réunion publique est organisée le **mardi 30 juin 2020 à 16 h 30**, au Centre d'animation et de loisirs (salle 2) de Marennes-Hiers-Brouage. Au cours de cette réunion, sera présenté au public le projet d'arrêt de PLU.

Le Maire, **Mickaël VALLET**

Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet

Par décision en date du 16 juin 2020, le Président de la Communauté d'agglomération a décidé de présenter l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet. Cette enquête publique se déroulera sur 31 jours consécutifs, du **lundi 6 juillet 2020 à partir de 9 heures au vendredi 7 août 2020 jusqu'à 17 heures**.

Le projet de modification n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet a pour objet de procéder à diverses évolutions réglementaires entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme : création d'un secteur à plan de masse (secteur Latschaque) ; suppression d'emplacements réservés ; modification partielle du classement d'un terrain (de UB vers UE 1, secteur Montbrun-Fine) ; ajustement rédactionnel des règles relatives à la diversité sociale ; ajustement de dispositions relatives aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Sur décision du 19 septembre 2019 de l'Autorité Environnementale, ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale avant d'être soumis pour avis à l'Autorité Environnementale, laquelle a rendu son avis le 24 avril 2020.

M. Gérard VOISIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Pau n°E19000146/64 en date du 25 février 2020.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là en mairie d'Anglet sera observé. Les mesures barrières et de distanciation physique seront observées, en part du masque pourra être exigé, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et le nettoyage du poste informatique sera assuré de façon régulière. De plus, lors des permanences du commissaire-enquêteur, l'accueil du public pourra être limité à 2 personnes par entretien.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier, en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufour), aux jours habituels d'ouverture au public, et dans ces conditions : du **lundi 6 juillet** au **vendredi 10 juillet** inclus, sur rendez-vous, en appelant au 05 59 58 72 71 (mairie d'Anglet).
- du **lundi 13 juillet** au **vendredi 7 août** inclus, sans rendez-vous (sauf évolution du contexte sanitaire ; dans ce cas, contacter le n° ci-dessus).
- sous format numérique, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialise.fr/1979, ainsi que sur les sites internet de l'Agglomération www.communauté-paysbasque.fr et de la Ville d'Anglet www.anglet.fr. Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufour), dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufour, 64600 Anglet), sans rendez-vous (sauf évolution du contexte sanitaire ; dans ce cas, contacter le 05 59 58 72 71), les :

lundi 20 juillet 2020, de 9 h à 12 heures
mercredi 29 juillet 2020, de 14 h à 17 heures
vendredi 7 août 2020, de 14 h à 17 heures.

Par ailleurs, le commissaire-enquêteur assurera une permanence téléphonique le **vendredi 10 juillet 2020, de 14 h à 17 heures**, pour laquelle un rendez-vous téléphonique devra être sollicité, en amont, au 05 59 58 72 71 (mairie d'Anglet).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M le commissaire enquêteur - Mairie d'Anglet, 1 rue Amédée-Dufour, 64600 Anglet, avec la mention « NE PAS OUVRIR » sur le registre en part du masque tenu en Mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufour) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialise.fr/1979 qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier.

Les observations déposées sur le registre papier ou reçues par courrier seront retranscrites sur le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque www.communauté-paysbasque.fr et de la Ville d'Anglet www.anglet.fr.

Le projet de modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

Le Président

Sud Ouest immo

Retrouvez les meilleurs spécialistes du voyage du Sud-Ouest offres, conseils, réponses **chaque mardi dans votre journal** et sur sudouest-immo.com

Avec **bien'ici**
Visitez votre nouvelle vie

SUD OUEST

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ
EXPERTISE | PROXIMITÉ
DIFFUSION CIBLÉE | REACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr
05 35 31 27 42

SUD OUEST

Commune de Bordeaux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des Codes de l'urbanisme et de l'environnement, le maire de Bordeaux soumet aux formalités d'enquête publique une demande de permis d'aménager concernant un projet sis : **avenue de Tourville**.

Ce projet se développe sur plus de 17 hectares et porte sur l'aménagement de parcelles sous la forme de plateforme logistique et la création de nouvelles voies de communication.

Au terme de la procédure d'enquête publique, la décision pouvant être adoptée est soit la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions) soit le refus du permis d'aménager. L'autorité compétente pour statuer est le maire de Bordeaux.

Par décision du président du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 23 décembre 2019, **M. Charly PULIN**, ingénieur en environnement, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la cité municipale, RDC, box 27, au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, pendant la période de 9 jours échelonnée du **mercredi 17 juin (9 heures) au jeudi 25 juin 2020 (17 heures) tacite**.

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, à la cité municipale, RDC, box 27, au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, du **lundi au vendredi de 9 h à 17 heures** (sur rendez-vous au 05 56 10 26 45). Le dossier comprend notamment l'étude d'impact sur le projet ainsi que les avis de l'autorité environnementale de l'État compétente en matière d'environnement.

Les observations pourront être :

- Adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de la cité municipale, PT Bordeaux service droit des sols RDC au 4, rue Claude-Bonnier, 33077 Bordeaux Cedex, siège de l'enquête publique, pour être annexées au registre d'enquête.
- Déposées sur le site Internet www.debats.bordeaux.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la cité municipale, salle 132 (1^{er} étage) au 4, rue Claude-Bonnier à Bordeaux.
Jeudi 25 juin 2020 de 13 h 30 à 17 heures.

Des informations peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet : Le grand port maritime de Bordeaux, M. Karim MESSAÏ (05 56 90 57 36 ; K-Messaï@bordeaux-port.fr).

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée d'un an à la mairie de Bordeaux, cité municipale (4, rue Claude-Bonnier, box 27, 33077 Bordeaux Cedex) et sur le site Internet www.debats.bordeaux.fr.

VOUS ÊTES MES SOLDATS
LES ABOYANTS DE NAPOLEON III

17,90 € ÉDITIONS SUD OUEST

Les podcasts de la rédaction

SUD OUEST

Découvrez nos programmes audio **Rendez-vous sur sudouest.fr**

CERTIFICAT DE PARUTION
du Journal Sud Ouest

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

01_20_70254480



Communauté d'agglomération Pays Basque

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet

Par décision en date du 16 juin 2020, le Président de la Communauté d'agglomération a décidé de prescrire l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet. Cette enquête publique se déroulera sur 33 jours consécutifs, du lundi 6 juillet 2020 à partir de 9 heures au vendredi 7 août 2020 jusqu'à 17 heures.

Le projet de modification n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet a pour objet de procéder à diverses évolutions réglementaires entrant dans le champ d'application de la procédure de modification défini à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme : création d'un secteur à plan de masse (secteur Latchague) ; suppression d'emplacements réservés ; modification partielle du classement d'un terrain (de UB vers UE1) ; secteur Montbrun-Fine) ; ajustement rédactionnel des règles relatives à la diversité sociale ; ajustement de dispositions relatives aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Sur décision du 19 septembre 2019 de l'Autorité Environnementale, ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale avant d'être soumis pour avis à l'Autorité Environnementale, laquelle a rendu son avis le 24 avril 2020.

M. Gérard VOISIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Pau n°E19000146/64 en date du 25 février 2020.

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur à ce moment-là en mairie d'Anglet sera observé. Les mesures barrières et de distanciation physique seront observées, le port du masque pourra être exigé, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et le nettoyage du poste informatique sera assuré de façon régulière. De plus, lors des permanences du commissaire-enquêteur, l'accueil du public pourra être limité à 2 personnes par entretien.

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier, en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufourg), aux jours habituels d'ouverture au public, et dans ces conditions du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet inclus, sur rendez-vous, en appelant au 05 59 58 72 71 (mairie d'Anglet).

- du lundi 13 juillet au vendredi 7 août inclus, sans rendez-vous (sauf évolution du contexte sanitaire ; dans ce cas, contacter le n° ci-dessus).

- sous format numérique, sur le site du registre dématérialisé accessible en suivant le lien : www.registre-dematerialisee.fr (1979), ainsi que sur les sites internet de l'Agglomération www.communauté-paysbasque.fr et de la Ville d'Anglet www.anglet.fr. Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufourg), dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour la consultation du dossier d'enquête publique sous format papier.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Anglet (1 rue Amédée Dufourg, 64600 Anglet), sans rendez-vous (sauf évolution du contexte sanitaire ; dans ce cas, contacter le 05 59 58 72 71), les :

lundi 20 juillet 2020, de 9h à 12 heures
mercredi 29 juillet 2020, de 17h à 20 heures
vendredi 7 août 2020, de 14h à 17 heures.

Par ailleurs, le commissaire-enquêteur assurera une permanence téléphonique le vendredi 10 juillet 2020, de 14h à 17 heures, pour laquelle un rendez-vous téléphonique devra être sollicité, en amont, au 05 59 58 72 71 (mairie d'Anglet).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M. le commissaire enquêteur - Mairie d'Anglet, 1 rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet, avec la mention « NE PAS OUVRIR » ; sur le registre en version papier tenu en Mairie d'Anglet (1 rue Amédée-Dufourg) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; par voie électronique, sur le registre dématérialisé www.registre-dematerialisee.fr (1979) qui permet la transmission de courriers électroniques et la consultation du dossier.

Les observations déposées sur le registre papier ou reçues par courrier seront retranscrites sur le registre dématérialisé.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Communauté d'agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque www.communauté-paysbasque.fr et de la Ville d'Anglet www.anglet.fr.

Le projet de modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Anglet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Pays Basque, autorité compétente en matière d'urbanisme et de planification.

Le Président

01_20_70007720

Commune de Lestelle-Bétharram

ENQUÊTE PUBLIQUE
concernant la révision du plan local d'urbanisme de Lestelle-Bétharram

Par arrêté municipal du 25 mai 2020, la commune de Lestelle-Bétharram organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme. La révision du Plan local d'urbanisme comporte une évaluation environnementale. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune de Lestelle-Bétharram. La responsable du projet de révision du Plan local d'urbanisme est la commune de Lestelle-Bétharram. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de Lestelle-Bétharram par voie postale : Maire de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albret 64800 Lestelle-Bétharram, par téléphone au 05 59 61 93 59, ou par courrier électronique ComLestelle@cdg-64.fr

M. Gérard BAQUE, directeur général de société en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête publique aura lieu du 15/06/2020 à 14h au 15/07/2020 à 12 heures inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la mairie de Lestelle-Bétharram : www.lesstelle-betharram.fr
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie de Lestelle-Bétharram, du lundi au vendredi de 15h à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au commissaire enquêteur, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures) :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Lestelle-Bétharram - Enquête publique révision du PLU - rue d'Albret - 64800 Lestelle-Bétharram

- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (15/07/2020 à 12 heures), à l'adresse suivante : ComLestelle@cdg-64.fr

- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie de Lestelle-Bétharram aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pouvant être consignées directement dans le registre d'enquête.

- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en Mairie de Lestelle-Bétharram, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Lestelle-Bétharram, lors de permanences aux dates et heures suivantes :

le lundi 15 juin 2020 de 14h à 17 heures
le mercredi 24 juin 2020 de 14h à 17 heures
le samedi 4 juillet 2020 de 9h à 12 heures
le mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12 heures

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera, dans la huitaine, à la commune de Lestelle-Bétharram les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune de Lestelle-Bétharram disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de la commune de Lestelle-Bétharram le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à M. le Préfet du département des Pyrénées Atlantiques et à M. le Président du Tribunal administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Lestelle-Bétharram et sur le site internet www.lesstelle-betharram.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. A l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par le Conseil municipal de la commune de Lestelle-Bétharram.

ANNONCES LÉGALES

01_20_70351660

SARL O'MUSKITO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14/03/2020, il a été constituée une SARL à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : O'MUSKITO
Objet social : vente et achat de boissons, vins, et restauration sur place et à emporter.
Siège social : chemin Harania, 64240 Bonloc
Capital minimum : 3 000 €
Capital initial : 5 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bayonne
Gérance : M. Thomas RAGUE, demeurant chemin Harania, 64240 Bonloc

01_20_70255000

SCP « Denis PEYCHEZ et Marie-Florence LABAISSE-PEYCHEZ »

Notaires associés à Fossemagne (24210)

AVIS D'AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M^r Denis PEYCHEZ, notaire, associé de la Société Civile Professionnelle « Denis PEYCHEZ et Marie-Florence LABAISSE-PEYCHEZ », titulaire d'un office notarial à Fossemagne (Dordogne), CRPCEN 24021, le 13 février 2020, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec adjonction au régime initial de séparation de biens, d'une société d'acquêts composée d'apports de biens propres et clause d'attribution de la société d'acquêts au survivant en cas de décès.

Par M. Joseph LOPEZ et Mme Monique Marguerite DAUBRIAC, son épouse, demeurant ensemble à Anglet (64600) 111 promenade de la Barre, Mariés à Anglet (64600) le 14 avril 1967 sous le régime de la séparation de biens, purs et simples suivant contrat de mariage reçu par M^r Gaston RIVIERE, notaire à Saint-Macréd'et-Jalles, le 10 avril 1967.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

CHAQUE MARDI DANS VOTRE JOURNAL

Seul, en famille, en colocation
Retrouvez les meilleures offres de location

Egalement sur sudouest-immo.com

La Rép L'ÉCLAIR
DES PYRÉNÉES

[bien-est.com](http://www.bien-est.com)

Chaque mardi à 8h00

Pyrénées Eco
sur la-republique-des-pyrenees.fr

JE DÉCOUVRE

- Toute l'info éco des Pyrénées-Atlantiques
- La vie des entreprises et des filières
- La newsletter Pyrénées eco chaque jeudi

La Rép L'ÉCLAIR
DES PYRÉNÉES

Suivez l'économie du 64